

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78083

Objet

CENTRE MEDICO-SOCIAL

Etanchéité.

Marché ISO-ETANCHE

DATE DE CONVOCATION

29 MAI 1978

DATE D'AFFICHAGE

29 MAI 1978

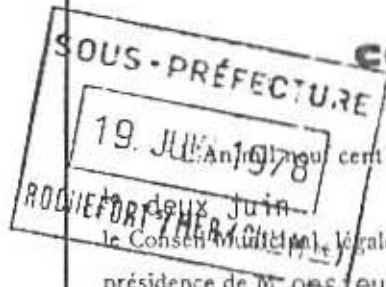
Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN



soixante dix huit

à 21 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TETARD, Maire.

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LIS, LACHAUD, BOUTET, FABER, PAPEAU, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHADOU, BROTEAU, DUFEIL; BERLAND, TAP, PELLETIER, BOULAN, CABAL-BOUCHET.

Excusé : M. COLLE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VIAUD par M. PAPEAU
MONTRON par M. POUMAILLOUX
POUGET par M. BUJARD
Absents : MM. Melle FOUCHE par M. TETARD
NAULIN -Mme TACQUET

M. PELLETIER a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Lors du vote du Budget Primitif pour l'exercice 1977, et notamment la section "Investissements", le Conseil Municipal a décidé de la restauration de l'étanchéité de la toiture-terrasse du Centre Médico-Social.

Une instance ayant été introduite auprès du Tribunal Administratif de Poitiers aux fins de recours en garantie décennale, la collectivité a bénéficié d'un jugement favorable.

Rien ne s'oppose plus en conséquence à l'exécution des travaux de restauration qui s'avèrent particulièrement urgents.

Il ressort d'une consultation faite auprès de divers entrepreneurs, que la société ISO-ETANCHE, 208 Route de Paris, 16160, GOND-POUNTOUVRE, a présenté l'offre la plus avantageuse tant sur le plan technique que financier, eu égard aux autres propositions :

- Société des Mines et Asphaltes du Centre, pour un montant de 187.258 Frs, les Entreprises DESAINTE-CATHERINE d'une part, et ROYAN ETANCHEITE, d'autre part, n'ayant pas répondu.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur la proposition de la Sté ISO-ETANCHE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Municipale "Urbanisme et Construction - Equipement et Environnement - Travaux" réunie le 23 Mai 1978,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 308 et 309,

Vu le projet de marché négocié et notamment les conditions de prix consenties,

Considérant la nécessité et l'urgence de l'opération, afin de sauvegarder le patrimoine communal,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à conclure et signer un marché négocié avec la S.A. ISO-ETANCHE, 208 Route de Paris, 16160 LE GOND PONTouvre, pour l'exécution des travaux de restauration de l'étanchéité de la toiture-terrasse du Centre Médico-Social, le montant du marché étant estimé à CENT QUARANTE HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS (148.990 Frs) toutes taxes comprises.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 904.90 Article 2320, sous la rubrique "Travaux de grosses réparations du Centre de Santé" du Budget Primitif pour l'exercice 1978.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

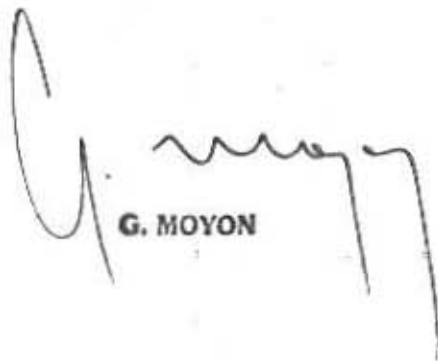


APPROUVÉ

ROCHFORT-SUR-MER, le 21 JUIN 1978

Le Sous-Prefet.

Pour le Sous-Prefet en congé
Le Sous-Prefet de Saintes


G. MOYON